

Procès-verbal de la 141^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le mercredi 1^{er} avril 2020, à 17h00 par conférence téléphonique

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- Mme Éléonore Douville
- Mme Isabelle Harnois
- Mme Johanne Lebeuf
- M. Vincent Motard Côté
- Mme Heidi Brisson Smith
- Mme Kathleen Bélanger
- M. Sébastien Gagné
- Mme Hélène Latendresse
- Mme Isabelle Mireault
- M. Sylvain Riendeau
- M. Yvan St-Pierre

ABSENCES

- M. Jean-Guy Chartier
- M. Christian Lebeau-Jacob

INVITÉ (ES)

- M. Bruno Gariépy
- Mme Josianne Lafrance

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Monsieur Sébastien Gagné, président, ouvre la réunion à 17h04 et constate le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ1200401-01	<p>Sur proposition de Mme Heidi Brisson Smith, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
----------------	--

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2.	Adoption de l'ordre du jour;
3.	Adoption des mesures nécessaires suite aux assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) proposés par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, pour mener à terme la session d'hiver 2020 dans le contexte extraordinaire de fermeture du Cégep régional de Lanaudière à Joliette en raison de la propagation du coronavirus (COVID-19).
4.	Levée de l'assemblée;

3. Adoption des mesures nécessaires suite aux assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) proposés par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, pour mener à terme la session d'hiver 2020 dans le contexte extraordinaire de fermeture du Cégep régional de Lanaudière à Joliette en raison de la propagation du coronavirus (COVID-19).

Monsieur Sylvain Riendeau informe le conseil que Le 26 mars dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a invité les directions générales des collèges à prendre les mesures qui s'imposent pour mener à terme la session d'hiver 2020. Cette directive s'inscrit dans le contexte extraordinaire de fermeture des collèges jusqu'au 1er mai, et ce, en raison de la propagation de la COVID-19.

À cet égard, le Ministère a proposé des assouplissements temporaires au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Ces assouplissements permettront aux collèges

d'adapter temporairement certaines règles, notamment celles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Le calendrier scolaire Hiver 2020 sera annulé et réaménagé de sorte qu'il devra comporter au moins douze semaines d'apprentissage et se terminer au plus tard le 11 juin en incluant la période de 5 jours pour la remise de notes. L'aménagement pourra varier selon les départements et les cours, en considérant que le travail personnel dirigé, les activités à distance et/ou tout autre moyen alternatif seront considérés pour l'atteinte des apprentissages.

PROJET DE RÉSOLUTION #1

Attendu la suspension des activités depuis le 16 mars 2020 pour répondre aux enjeux de santé publique liés à la COVID-19;

Attendu la demande du MEES et la volonté du Cégep régional de Lanaudière d'offrir dans les meilleurs délais une formation accessible et qualifiante aux étudiants afin qu'ils puissent terminer leur session d'hiver 2020, et poursuivre leurs études à l'automne ou accéder au marché du travail;

Attendu les assouplissements du RREC proposés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu l'assouplissement temporaire de l'article 1 du RREC à l'effet que le travail personnel dirigé (travaux longs, périodes d'échanges en ligne, etc.) est un type d'activité d'apprentissage au même titre que l'enseignement magistral et les laboratoires pouvant être comptabilisé en tant que période d'enseignement;

Attendu la demande du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de faire preuve de souplesse et de flexibilité pour s'adapter à la situation;

Attendu la recommandation favorable de la commission des études;

CECJ1200401-02	<p>Sur proposition de Mme Isabelle Mireault, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu d'annuler le calendrier de l'hiver 2020 et de permettre le réaménagement des enseignements et des activités afin de correspondre à l'équivalent de 12 semaines d'apprentissage, selon les modalités suivantes pour chaque cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se terminer au plus tard le 11 juin 2020; - Inclure le délai de 5 jours prévu pour la remise des notes au collègue. <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
----------------	---

PROJET DE RÉSOLUTION #2

Attendu les assouplissements du RREC proposés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu la nécessité d'adapter nos politiques, notamment la PIEA, en fonction des assouplissements du RREC;

Attendu la nécessité d'adapter la PIEA au contexte extraordinaire d'enseignement à distance qui prévaut actuellement;

Attendu la recommandation favorable de la commission des études;

CECJ1200401-03	<p>Sur proposition de Mme Heidi Brisson Smith, dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu de recommander l'adoption des amendements temporaires de la PIEA.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
----------------	--

4. Levée de l'assemblée

CECJ200401-04	<p>L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sébastien Gagné de lever la séance à 18h16.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

X

Sébastien Gagné
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire